

Produit Statistique

Faillites d'entreprises (hebdomadaire)

Le nombre de faillites d'entreprises est basé sur d'informations émanant de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et du registre statistique des entreprises. Il s'agit d'entreprises soumises à la loi du 11 août 2017 portant insertion du Livre XX 'Insolvabilité des entreprises', dans le Code de droit économique.

Mise à jour des métadonnées

Mise à jour du document 04/03/2022

Présentation

Mots-clés

Domaine 3.2.01. Indicateurs économiques principaux

Unité statistique - Titre Unité légale

Unité statistique - Description Les unités légales sont: - soit des personnes morales, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui les possèdent ou qui en sont membres, - soit des personnes physiques, qui, en tant qu'indépendants, exercent une activité économique. L'unité légale constitue toujours, seule ou parfois avec d'autres unités légales, le support juridique de l'unité statistique 'entreprise'. L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services joui

Population statistique - Titre Entreprises soumises à la loi du 11 août 2017 portant insertion du Livre XX "Insolvabilité des entreprises", dans le Code de droit économique.

Population statistique - Description Les entreprises soumises à la loi du 11 août 2017 portant insertion du Livre XX "Insolvabilité des entreprises", dans le Code de droit économique, et portant insertion des définitions propres au livre XX, et des dispositions d'application au Livre XX, dans le Livre I du Code de droit économique, telle que parue au Moniteur Belge le 11 septembre 2017. Le titre VI du livre XX contient les règlements relatifs à la faillite.

Couverture géographique Couverture géographique = Belgique

Couverture temporelle

Couverture sectorielle

Présentation

Autres couvertures

Période de référence

Première période de référence disponible Première semaine de 2010

Mandat institutionnel

Production statistique obligatoire Pas d'obligation nationale ou internationale de produire cette statistique

Référence légale Pas de références légales

Confidentialité

Confidentialité - Niveau

Politique de publication

Calendrier de diffusion Le calendrier de diffusion est disponible via internet

Périodicité Hebdomadaire (estimations) / Mensuelle (chiffres définitifs)

Format de diffusion

Communiqué de presse Communiqué de presse

Publications Publication sur le web (www.statbel.fgov.be)

Base de données en ligne

Open Data

Accès aux micro données

Autres

Accessibilité de la documentation

Documentation sur la méthodologie

Documentation sur la qualité

Gestion de la qualité

Assurance de la qualité

Évaluation de la qualité

Pertinence

<i>Besoins des utilisateurs</i>	Services publics fédéraux (SPF, SPP et parastataux)., Services publics régionaux., Il y a plusieurs clients professionnels importants. Fédérations: association professionnelle, les organisations syndicales, les organisations patronales; universités, écoles supérieures ou autre établissement d'enseignement ., Institutions internationales (Eurostat, FMI, Commission Européenne, UNSD, WHO, ...)., Banque nationale de Belgique (BNB).
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	Le contenu est satisfaisant, La précision est satisfaisante, La disponibilité est satisfaisante, La disponibilité est partiellement satisfaisante à cause de la faisabilité .
<i>Exhaustivité</i>	Oui.

Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	Les biais éventuels sont sous contrôle
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	Pas d'application.
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	Les erreurs de mesures et de traitement sont sous contrôle

Actualité

<i>Actualité</i>	Résultats disponibles 3 jours après la période de référence
------------------	---

Comparabilité

<i>Comparabilité - Géographique</i>	Géographiquement comparable .
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	La cohérence temporelle est adaptée (back-casting/reviewing)
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	
<i>Comparabilité - Autre</i>	Il y a eu un changement dans la source.

Cohérence

<i>Cohérence - Interne</i>	La cohérence est garantie entre les sous-populations, La cohérence est garantie entre les sous-domaines, les variables, etc
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	On utilise des nomenclatures reconnues (au niveau international ou national), Les concepts, définitions et nomenclatures sont sauvegardés et gérés, La cohérence entre les concepts, définitions et nomenclatures est contrôlée, On utilise des concepts et des notions reconnus (concepts nationaux ou internationaux si la cohérence à ce niveau a pu être évaluée)

Révision des données

Révision des données -
Politique

Révision des données -
Pratique

Traitement statistique

Données de base -
Enquêtes

-

Données de base -
Données administratives

ONSS: Office National de Sécurité Sociale, BCE: Banque-carrefour des Entreprises

Données de base -
Produits statistiques

-

Fréquence de collecte
des données

Continu

Collecte des données

Réutilisation de données administratives

Élaboration des données

Les données du BCE et de l'ONSS sont couplées au registre d'entreprises de la Direction générale Statistique du SPF Economie.

Ajustement

Commentaires

Remarque concernant les faillites - Une faillite est toujours liée à une société. Une construction juridique où plusieurs personnes ont formé une société, comme une SNC (Société en Nom Collectif) ne peut donc conduire qu'à une seule faillite.

Documents liés

Titre	URL
Internet: Faillites d'entreprises	https://statbel.fgov.be/fr/themes/entreprises/faillites

Identifiants externes

Type	ID
INVS	INVS-9900180

Variables statistiques

Titre	Définition	Unité/Nomenclature
Activité économique (NACE-BEL 2008)	-	NACEBEL 2008
Région	Région.	Région

Variables statistiques

Classe de taille du personnel salarié selon l'ONSS	-	Classe de taille du personnel salarié selon l'ONSS
Pertes d'emploi entraînés par des faillites	<p>Les pertes d'emploi à temps plein et à temps partiel, quant à elles, proviennent de l'ONSS. Elles sont déterminées en fonction de la dernière situation connue de l'entreprise, c'est-à-dire au moment de la faillite. Ces pertes d'emploi totales consistent en la somme de 3 catégories distinctes (pertes d'emploi à temps plein + pertes d'emploi à temps partiel + pertes d'employeurs salariés). Les employeurs salariés sont des employeurs qui se paient un salaire. Les informations sur ce nombre d'employeurs salariés ne sont pas disponibles à l'ONSS et Statbel doit donc les estimer. Pour ce faire, Statbel a choisi de suivre la règle d'estimation proposée par Eurostat dans le document « OECD Manual on Business Demography Statistics » pour les deux catégories d'entreprises suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indépendant (Type1) : 1 employeur salarié • Partenariat et autres formes juridiques (Type3) : 2 employeurs salariés <p>A partir des résultats du mois de janvier 2022, après une analyse approfondie des formes juridiques disponibles en Belgique, Statbel a décidé d'attribuer 1 à 3 employeur(s) salarié(s) aux sociétés à responsabilité limitée (Type2), et ce de manière rétroactive (auparavant « 0 » employeur salarié leur était attribué), en fonction des prescriptions légales belges liées à la création d'une entreprise. Cette approche est déjà appliquée dans d'autres statistiques (ex : démographie des entreprises, entreprises assujetties à la TVA,...).</p>	N (Fréquence absolue)
Type d'entreprise	-	Personne physique ou morale

Variables statistiques

Nombre de faillites	Une faillite est déclarée par un tribunal de l'entreprise dès qu'une entreprise remplit deux conditions: - L'entreprise n'est plus capable de payer ses factures; - L'entreprise ne trouve plus de nouveaux crédits. Quand une faillite est déclarée, la situation juridique de cette entreprise dans la BCE est modifiée en « ouverture de faillite ».	N (Fréquence absolue)
Semaine	-	Semaine de référence